



Amiens, le 29 juin 2017

Communiqué de presse

**Hébergement durant les vacances scolaires d'été
de jeunes ressortissants étrangers scolarisés
dans des établissements d'enseignement amiénois**



A l'occasion d'échanges avec l'association RESF, l'attention du préfet a été appelée sur la situation de jeunes ressortissants étrangers résidant en France sans droit ni titre, et scolarisés dans des établissements d'enseignement amiénois. La question de leur hébergement durant les vacances scolaires d'été a été posée.

Après examen au cas par cas de la situation individuelle de chacun de ces jeunes admis en internat durant l'année scolaire, Philippe DE MESTER, préfet de la Somme, a décidé de prendre en charge, sur le budget de l'État, l'hébergement de 6 jeunes à l'auberge de jeunesse d'Amiens jusqu'à la prochaine rentrée scolaire.

Cette décision exceptionnelle a été prise en prenant en considération la situation de jeunes particulièrement isolés et vulnérables.